

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique
Université 20Août 1955 Skikda
RECTORAT
N°:004/ Rec / 2015.



وزارة التعليم العالي والبحث
العلمي
جامعة 20 أوت 1955 سكيكدة
رئاسة الجامعة
رقم: 004 / رج / 2015

Procès verbal du conseil de direction
du 26/08/2015

En date du **26 Août 2015**, à neuf heure du matin, s'est tenu la réunion du conseil de direction présidé par Monsieur le Recteur, Pr. Ali Kouadria, en présence des vice-recteurs, du secrétaire général de l'université, des doyens et vice-doyens des facultés et des secrétaires généraux des facultés. Ce, pour discuter l'ordre du jour suivant :

1. Circulaire n° 1116 du 05/08/2015 du SG du ministère, au sujet de la rentrée universitaire 2015-2016.
2. Accueil des nouveaux étudiants admis à l'université.
3. Programmation des espaces pédagogiques et emploi du temps.
4. Fonctionnement et périodicité des comités pédagogiques.
5. Divers.

La séance a été ouverte par Monsieur le Recteur, qui a d'abord, souhaité la bienvenue aux présents, puis faisant lecture des statistiques finales des nouveaux étudiants inscrits, selon les spécialités, avant d'entamer une discussion point par point de l'ordre du jour.

Premièrement : Circulaire n° 1116 du 05/08/2015 du SG du ministère, au sujet de la rentrée universitaire 2015-2016.

Monsieur le recteur a tenu à faire le point sur le contenu de la circulaire, citée ci-dessus, concernant les dispositions à prendre pour la rentrée universitaire :

- **Démarrage obligatoire des cours le 06 septembre 2015**, il est impératif donc, de prendre toutes les mesures pour en assurer le succès : **présence des enseignants**, du personnel administratif et des étudiants.
- **Communication** et large diffusion des **informations** relatives au démarrage des cours, **affichage clair, explicite et multiplié, mise sur site internet** de l'université avec mise à jour régulière.
- **Préparation des structures pédagogiques** pour accueillir les nouveaux étudiants.
- **Organisation de la journée d'accueil**, à la date prévue le **Jeudi 03 septembre 2015 à 9h**, en collaboration avec les **responsables administratifs** (doyens, vice-doyens, chefs des départements, adjoints aux chefs des départements) et **pédagogiques** (responsables de domaines, responsables de filières, responsables de spécialités).
- **Création et réactivation des bureaux d'accueil et d'orientation** devant être visibles et évidents, dans chaque département. Charger les doyens de la **réactivation de leurs activités** et de les maintenir aussi longtemps que nécessaire.
- Mettre à disposition des étudiants, **le règlement intérieur de l'université** contenant droits et devoirs, qui doivent être textuellement respecté.
- Réalisation des **examens exceptionnels** dans les délais prévus (du 06 au 13 septembre). En charger les chefs de département et leurs adjoints du **suivi strict de cette opération**.

Deuxièmement : Accueil des nouveaux étudiants admis à l'université.

Monsieur le Recteur a précisé que le nombre important des nouveaux étudiants inscrits (8514) exige la mise en place d'une stratégie étudiée pour pouvoir pallier aux éventuelles difficultés à rencontrer. Cette stratégie doit s'appuyer sur la **préparation rigoureuse de la journée d'accueil** des étudiants. **Prévoir un passage alterné de l'ensemble de l'équipe administrative et pédagogique** qui doit impérativement être mobilisée, aux différents amphithéâtres prévus à cet effet, ce pour **assurer une large diffusion de l'information** à l'ensemble des étudiants présents.

Troisièmement : Programmation des espaces pédagogiques et emploi du temps.

Le vice recteur chargé de la pédagogie, étant chargé de la centralisation de la programmation des amphithéâtres, il propose aux doyens de facultés une **programmation de leurs espaces pédagogiques, en premier lieu**. Ensuite il serait possible d'avoir des données concrètes pour pouvoir, en second lieu, faire **une redistribution des séances selon les besoins de chaque faculté**. Ainsi il a été convenu :

- **Transmission des emplois du temps mis à jour** au vice rectorat chargé de la pédagogie au plus tôt.
- Organisation d'une **réunion de coordination avec les vice-doyens chargés de la pédagogie.**
- **Utilisation rationnelle des salles pédagogiques** (distribution des séances de façon à remplir une salle avant de passer à une autre pour libérer au maximum celles pouvant être exploitées par d'autres facultés).
- **Centralisation** de la programmation des salles pédagogiques **dans les facultés** entre les différents départements. Ce, faisant sous la coupe du vice doyen chargé de la pédagogie, en **réunissant les chefs de départements** et en les incitant à se mettre d'accord pour une programmation optimale.

Les doyens ayant établi en majorité, les emplois du temps définitifs, proposent :

- Le doyen de la faculté de lettre propose de **libérer l'amphithéâtre extérieur** au profit de la faculté des sciences sociales et sciences sociales. Mais exprime un besoins de salles pédagogiques.
- Le doyen de la faculté de gestion économie exprime une suffisance des espaces pédagogique, ayant établi les emplois du temps dans la version finale.
- Le doyen de la faculté SSSH exprime une insuffisance des espaces pédagogiques malgré le partage de la promotion en deux sections.

Quatrièmement : Fonctionnement et périodicité des comités pédagogiques.

Monsieur le Recteur a insisté sur :

- La **désignation des responsables d'unité pédagogique** dans chaque parcours. En insistant sur l'importance du rôle de celui-ci dans la coordination entre les membres d'un comité pédagogique et l'intérêt à unifier les enseignements dans une seule matière (cours et TD) et la complémentarité entre les matières dans une seule unité. A cet effet, Monsieur le Recteur demande aux doyens de transmettre, dans de brefs délais, **la liste nominative des responsables d'unité pédagogique.**
- La programmation des **comités pédagogiques** dès la rentrée universitaire, en précisant dans **un planning détaillé**, remis à l'administration et affiché, **les dates et lieux des réunions prévues** dans chaque semestre. Il a souligné en ce sens, l'intérêt de ces comités dans le suivi des enseignements et la prise de décision par rapport aux contenus, état d'avancement, diagnostic de problèmes pédagogiques, programmation des examens, etc.

- La **présence des délégués** de groupes et de sections dans les comités pédagogiques, ainsi que l'information de l'ensemble des étudiants de **la périodicité de ces comités** par le biais **d'affichage et de publication** sur le site internet de l'université.
- **L'affectation des enseignants de rang magistral aux premières années.** Devant la réticence des doyens quant au manque d'effectif de cette catégorie qui doit également assurer des enseignements aux niveaux de master et de doctorat, Monsieur le Recteur a exigé **un minimum de cours** devant être dispensés par ces derniers.

Cinquièmement : Divers.

Les présents ont soulevé les points suivants :

- Le vice recteur chargé de la pédagogie revient sur la réalisation des **diplômes** et insiste sur l'acheminement des dossiers complet déposés au niveau des facultés, au vice-rectorat pour permettre l'achèvement de cette opération.
- Il a également invité les doyens à vérifier **les intitulés des nouveaux parcours de master** pour qu'il n'y ait pas d'erreurs dans les arrêtés correspondants.
- Monsieur le Recteur était retissant par rapport aux **demandes de transfert** vers notre université, et ce compte-tenu du nombre important des nouveaux inscrits. De ce fait, il encourage à l'orientation vers l'université voisine de Guelma, étant donné qu'elle dispose de places pédagogiques libres, en particulier certaines spécialités technologiques.
- Le SG de l'université annonce aux doyens que **les résultats du concours de recrutement des enseignants ont été mis sur site.** Les télégrammes ont été envoyés aux candidats admis qui peuvent se présenter pour signer leur **PV d'installation dès le 1^{er} septembre** et ainsi regagner leur poste au niveau des départements.
- Monsieur le Recteur a insisté sur **l'hygiène et l'entretien des espaces pédagogiques** et en particulier lors de l'accueil des nouveaux étudiants, celui-ci **doit impérativement être optimal.** Il en a chargé les SG des facultés.

La séance a été levée à 11H30, le même jour et la même année.

Le Chef de cabinet du Recteur
Dr. Radja BOUZERIBA